

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/042

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres absents : 7

Dont membres représentés : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Jeanine VIDAL, Blaise FONS, Jean TELASCO, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Laurent FOURMOND, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Marc BILLES, Laurence BARBERA, Yannick COSTA, Pascal-Henri BASSET, Christelle LEBOEUF, Carine DEVOYON, Nicolas OLIVE, Léocadie MENDEZ, Christian FALZON.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Guy PALOFFIS (Pouvoir à Jean-Paul BILLES), Yves ESCAPE (Pouvoir à Joël PACULL), Karine CAROLA (Pouvoir à Nathalie PIQUE), Jean-Pascal GARDELLE (Pouvoir à Jean TELASCO) Evelyne SARRAZIN (Pouvoir à Blaise FONS), Xavier ROCA (Pouvoir à Christian FALZON)

Absents excusés : Corinne MCKENZIE

Secrétaire de séance : Carine DEVOYON.

Date de la convocation : 29/03/2024

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX – MAISON DES
SERVICES ET DES ASSOCIATIONS – LOTS 11 et 12

M. le Maire rappelle la délibération n°2023-020 du 14 février 2023 par laquelle le Conseil Municipal approuvait les marchés de travaux à passer dans le cadre de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations.

Il indique qu'il y aurait lieu de modifier les contrats d'exécution via des avenants concernant les lots suivants :

- N°11 (Plomberie-sanitaire-ECS-VMC-Chauffage-Clim) – Entreprise AXAIR : diverses modifications des prestations dont la climatisation du bureau de Poste, pour un montant de 6 382,82 € HT, représentant une plus-value de 7,95 % pour ce lot.
- N°12 (Electricité) – Entreprise SNE : suppression des éléments vidéo (écran et projecteur), pour un montant de -5 495,41 € HT, représentant une moins-value de 8,23 % pour ce lot.

L'ensemble des avenants représente une plus-value de 887,41 € HT, soit 0,14 % du montant du marché.

Une CAO a été programmée le 3 avril 2024 en mairie, et a rendu un avis favorable à ces avenants. Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les avenants précités aux marchés de travaux de rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ **APPROUVE** les avenants précités aux marchés de travaux de la rénovation de l'ancienne mairie en maison des services et des associations ;
- ▶ **AUTORISE** M. le Maire à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.